

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **33**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **23/03/2016**

Date d'affichage : **23/03/2016**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

**PRESENTS** : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Le montant des investissements pour l'exercice 2016 étant arrêté, il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de l'aide financière du Conseil Départemental aux contrats de territoire, de demander une subvention la plus élevée possible pour la réhabilitation du sol sportif et de l'éclairage du COSEC Marcel Coulony.

L'estimatif global s'élève à **197 500 € HT**, se décomposant comme suit :

- Estimatif des travaux de revêtement de sol sportif : 147 500 € H.T.
- Estimatif des travaux d'éclairage : 50 000 € H.T.

**CM 30/03/2016****N°2016/080****AIDE FINANCIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2016**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ORGANISME	MONTANTS HT	Pourcentage
DETR	59 250,00 €	30 %
Département	59 250,00 €	30 %
Région	39 500,00 €	20 %
Fonds propres	39 500,00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>197 500,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2016,

Vu sa délibération n° 2015/181 du 21/12/2015 approuvant le projet de réhabilitation du sol sportif et de l'éclairage du COSEC Marcel Coulony,

Après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental au titre de l'exercice 2016 pour la réhabilitation du sol sportif et de l'éclairage du COSEC Marcel Coulony.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE